



**MAIRIE DE  
VILLEVEYRAC**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

**COMPTE-RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
23 MAI 2023 à 18 HEURES 30**

L'an deux mille vingt et trois, le vingt trois mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : MORGO C. GUIRAO F. PEYSSON S. RUBIO A. GRANIER S. DE LA TORRE J. MICHELON C. JACQUEL D. GRANDSIRE D. MOUNERON C. MALAISE M. DANTAN D. DAUTHERIBES ML. MARTINEZ E. GARCIA M. FOUREAU J. DECOBERT V. SERRE B. PUECH S. SEVERAC JM.

Étaient absents : VALETTE J. DE NITTO J. VALLAT S. MARQUES E. LAUS F. JULIEN E. DURAND ML.

Procurations : VALETTE J à MOUNERON J.  
DE NITTO J à MARTINEZ E.  
VALLAT S à MICHELON C.  
MARQUES E à GRANIER S

Secrétaire de séance : Madame GRANIER Sandra

**POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12/04/2023
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Délégation du conseil municipal au Maire
4. Adhésion au Service Commun Du Collège Des Référénts Déontologues
5. Remboursement Frais De Déplacement Stagiaire
6. Transfert compétence ERC (éviter-réduire-compenser)
7. Demande de subvention pour séjour scolaire école élémentaire
8. Signature Convention Relative A L'hébergement Des Gendarmes

**1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/04/2023**

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité.

**2- DÉSIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame GRANIER Sandra

**3- DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

En vertu de l'article L2122-22, Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations reçues, ainsi qu'il est prévu à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Décision du Maire relative à la concession d'un terrain dans le cimetière communal de VILLEVEYRAC (Mme HECKEL épouse PUJOL Christelle)

**4- ADHÉSION AU SERVICE COMMUN DU COLLÈGE DES RÉFÉRENTS DÉONTOLOGUES**

Le conseil Municipal décide de désigner le Collège de Référénts Déontologues désigné par le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux comme référent de la commune de Villeveyrac

**Rapporteur : Monsieur Le Maire – adopté à L'UNANIMITÉ**



#### **5- REMBOURSEMENT FRAIS DE DÉPLACEMENT STAGIAIRE**

Le conseil Municipal décide de rembourser les frais de déplacement selon le barème en vigueur, le montant des frais s'élève à 377.86 euros.

**Rapporteur : Monsieur Le Maire – adopté à L'UNANIMITÉ**

#### **6- TRANSFERT COMPÉTENCE ERC (ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER)**

**AJOURNÉ**

#### **7- DEMANDE DE SUBVENTION POUR SÉJOUR SCOLAIRE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

Le conseil Municipal décide d'accorder une subvention à l'école élémentaire Ferdinand Buisson, à hauteur de 14,50 € par élève soit un montant de 812 € pour les séjours évoqués dans le Procès verbale.

**Rapporteur : Monsieur Le Maire – adopté à L'UNANIMITÉ**

#### **8- SIGNATURE CONVENTION RELATIVE A L'HÉBERGEMENT DES GENDARMES**

Le conseil Municipal décide de participer aux frais d'hébergement des renforts de gardes mobiles gendarmerie à hauteur de 953,30€.

Plus de questions à l'ordre du jour.

La séance est levée.

Le Maire  
Christophe MORGO